

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE  
T/PET.10/30  
2 juillet 1959  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DES REPRESENTANTS BOLKAIN ET KABUA  
CONCERNANT LES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil  
de tutelle)

MAJURO VIA NAVYRDOGUAM  
Le 29 juin 1959

AU CONSEIL DE TUTELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, NEW-YORK

ATTENDU QUE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE S'EST APPROPRIEE A DES FINS NON PRECISEES  
CERTAINES TERRES DES ILES MARSHALL, QUE LES HABITANTS DE CES ILES DEPOURVUS DE  
TERRES SOUFFRENT DEPUIS LONGTEMPS DES PRIVATIONS ET DE LA MISERE, QUE L'AUTORITE  
ADMINISTRATIVE N'INDEMNISE PAS LES PROPRIETAIRES POUR LA PERTE DE LEURS TERRES,  
NOUS DEMANDONS AU NOM DE TOUS LES HABITANTS INTERESSES QUE LE CONSEIL DE TUTELLE  
PRENNE LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER L'EXAMEN COMPLET DU PROBLEME ET  
POUR DONNER A CES PERSONNES L'OCCASION DE SE FAIRE ENTENDRE.

LES REPRESENTANTS BOLKAIN ET KABUA

-----

59-16095